

**Procès-Verbal de la Réunion  
du Conseil Municipal du 12 avril 2023**



Par suite d'une convocation en date du 07 avril 2023 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 12 avril 2023, à 19h00 sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 06/03/2023**
- Délibérations à l'ordre du jour :**
  - 1. Vote taux des taxes**
  - 2. Attribution des subventions 2023**
  - 3. Réserves d'investissement Photovoltaïque**
  - 4. Approbation des Comptes de gestions 2022 (Commune-Boulangerie-Multiservices-Photovoltaïque)**
  - 5. Budget commune :**
    - Approbation du compte administratif 2022
    - Affectation du résultat 2022
    - Approbation du Budget communal 2023
  - 6. Budget Boulangerie :**
    - Approbation du compte administratif 2022
    - Affectation du résultat 2022
    - Approbation du Budget local Boulangerie 2023
  - 7. Budget Multiservices :**
    - Approbation du compte administratif 2022
    - Affectation du résultat 2022
    - Approbation du Budget Primitif local Multiservices 2023
  - 8. Budget Photovoltaïque :**
    - Approbation du compte administratif 2022
    - Affectation du résultat 2022
    - Approbation du Budget Primitif Photovoltaïque 2023
  - 9. Approbation des Budgets Primitifs 2023**
    - Lotissement du Centre
    - Lotissement du Fournil
  - 10. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
  - 11. Questions diverses**

**Présents :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, GERRIET Charline  
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge,  
M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi, M. VOISIN Jean-Marc

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Absent(s) :** Mme RUSCH Elodie

**Procurations :** /

**Secrétaire de séance :** Mme LOPEZ Lydia

---

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 heures et 10 minutes et procède à l'appel des présents.  
Le conseil municipal a désigné Mme LOPEZ Lydia pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès verbal de la séance du 06 mars 2023.  
Après quelques remarques de M. DUCREUX, **il est approuvé à l'unanimité des membres présents.**  
Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à débattre.

**Point n°1 : Validation des taux des taxes communales.**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que les taux des taxes doivent être votés pour 2023.

Elle propose de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.16 % (2.80 % commune + 24.36 % département)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.15 %.
- Taxe d'habitation : 2.23 %

M. Jean-Marc Voisin interroge sur la possibilité de réduire les taux actuels. Mme le Maire rappelle que les taux actuels sont le minimum légal. Ils ne peuvent être nuls.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ VALIDE à l'unanimité, les taux des taxes pour l'année 2023 comme précités.

**Point n°2 : Proposition d'attribution des subventions 2023 pour les associations communales, extérieures et pour les budgets annexes.**

Mme le maire propose de budgétiser la somme de 13 530 € pour les associations communales, 11 470 € pour les associations extérieures et 38 100 € pour les budgets annexes répartis comme suit :

Associations Abergéaises	
DENOMINATION	Montant attribué
FOYER RURAL	3 000,00 €
JURA STAD FOOT	5 000,00 €
JURA STAD FOOT	150,00 €
ACCA	1 000,00 €
AVA VETERANS	400,00 €
FIL EN AIGUILLES	400,00 €
APE	500,00 €
Coop Scolaire Abergement	3 080,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 530,00 €</b>

SUBVENTIONS DEFICITS BUDGETS	Montant attribué
BUDGET CCAS	30 000,00 €
BUDGET ANNEXE BOULANGERIE	6 900,00 €
BUDGET ANNEXE MULTISERVICES	1 200,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS BUDGETS</b>	<b>38 100,00 €</b>

Autres associations	
OCCE Jean Jaurès Damparis	450,00 €
Ass. Sportive collège Damparis	300,00 €
Fraternelle (Tavaux)	1 000,00 €
Coté Cour	820,00 €
Plaine de Rock (ST Aubin)	1 000,00 €
Amicale SP (St-Aubin)	1 000,00 €
Amicale SP (St-Aubin)	1 000,00 €
Judo Club (Tavaux)	500,00 €
ASS. Tire sportif ASPD (Tavaux)	500,00 €
Tennis TSAT GD	500,00 €
AFM Telethon	150,00 €
Amicale Don du Sang Tavaux	300,00 €
Ligue la violence routière (Dole)	300,00 €
Comité defenses hopitaux publics Dole	500,00 €
FNACA Tx Dp (Anc Algérie)	100,00 €
Souvenirs Français (Chemin)	100,00 €
ANACR Dole (Anc combattants)	100,00 €
Divers à attribuer	2 850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 470,00 €</b>

Mme le Maire précise que pour la deuxième année consécutive, la pétanque Abergéaise ne demande pas de subvention.

Les membres n'apportent aucune remarque.

Après avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer les montants des subventions précitées pour l'année 2023.

**Point N°3 : Réserves d'investissement Photovoltaïque**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de transférer la somme de 9000 € provenant de la réserve d'investissement afin d'équilibrer le budget photovoltaïque 2023. En effet, les écritures d'amortissement de l'année 2022 n'ayant pas été effectuées, un écart important apparait pour équilibrer le budget primitif 2023.

le comptable public confirme l'existence de cet excédent d'investissement et le solde suffisant au compte 1068 (réserves). Dès lors, il convient de prévoir au budget Photovoltaïque l'opération d'ordre suivant :

- en Dépenses d'Investissement chapitre 040 article 1068 pour 9 000 €

- en Recettes de Fonctionnement chapitre 042 article 777 pour 9 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents** la prévision budgétaire d'opération d'ordre comme précité pour 9 000 €.

#### **Point N°4 : Approbation des Comptes de gestions 2022 (Commune-Boulangerie-Multiservices-Photovoltaïque)**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Mme le Maire informe qu'elle s'est assurée que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, des titres et mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Par conséquent, elle expose aux membres les comptes de gestion et les résultats 2022 transmis par le receveur municipal et propose le vote pour les budgets Commune, Boulangerie, Multiservices et Photovoltaïque.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité, les comptes de gestions 2022 des budgets Commune, Boulangerie, Multiservices et Photovoltaïque

Précise que ces comptes de gestions, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Le point N°5 concerne le budget communal.** Mme le Maire précise qu'il sera nécessaire de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2022, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et l'approbation du Budget communal 2023.

Elle sollicite les conseillers à se reporter aux documents fournis pour l'analyse 2022 et 2023. Elle présente le compte de résultat de fonctionnement pour 2022 qui génère un bénéfice de 434 211 € et en comparatif le budget 2023 en expliquant plusieurs montants sur différents comptes suite aux interrogations des conseillers. La liste des investissements réalisés en 2022 est inventoriée afin d'informer l'assemblée des dépenses et du travail fourni tout au long de l'année par les élus. Après des échanges constructifs sur certains montants, Mme le maire invite les élus à consulter la synthèse du compte administratif communal 2022.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	/	3 857 626.66 €	689 919.06 €	/	689 919.06 €	3 857 626.66 €
Opérations de l'exercice	1 867 258.87 €	2 301 470.48 €	332 868.63 €	850 089.49 €	2 200 127.50 €	3 151 559.97 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 867 258.87 €</b>	<b>6 159 097.14 €</b>	<b>1 022 787.69 €</b>	<b>850 089.49 €</b>	<b>2 890 046.56 €</b>	<b>7 009 189.63 €</b>
Restes à réaliser	/	/	341 718.53 €	/	341 718.53 €	/
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 867 258.87 €</b>	<b>6 159 087.14 €</b>	<b>1 364 506.22 €</b>	<b>850 089.49 €</b>	<b>3 231 765.09 €</b>	<b>7 009 186.63 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 291 838.27 €</b>	<b>514 446.73 €</b>			<b>3 777 421.54 €</b>

Mme le Maire ne prenant pas part au vote, se retire de la salle.

Les membres n'apportent aucunes remarques.

M. Vivine Serge, adjoint aux finances, propose le vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022 du budget Communal.

### Affectation résultat de fonctionnement 2022 budget commune :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Mme le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2023 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>434 211.661 €</b>
Résultat de l'exercice		3 857 626.66 €
Résultats antérieurs reportés		<b>4 291 838.27 €</b>
Résultat à affecter		
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>		
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001</u>	-	172 698.20 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-	341 718.53 €
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>		<b>514 416.73 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>		<b>3 777 421.54 €</b>

Le Conseil Municipal n'a émis aucune remarque et l'affectation du résultat 2022 du budget COMMUNE est **APPROUVÉE** à l'unanimité des membres présents.

Suite à cette affectation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2023 COMMUNE détaillé par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitres	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2023 (€)
011	Charges à caractère général	565 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	403 700,00
014	Atténuations des produits	966 300,00
65	Autres frais gestion courante	168 200,00
68	Dotations provisions dépréciations	3 000,00
023	Virt section Investissements	3 892 277,00
042	Opérations d'ordre de transferts	22 844,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 021 821,00</b>

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitres	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023 (€)
001	Solde investissements reportés	172 698,20
16	Emprunts - dettes assimilées	2 000,00
204	Subventions équipement versées	46 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 888 800,00
23	Immobilisations en cours	2 095 640,00
27	27638 Autres établissements publics (virement BP lotissements)	500 400,00
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>	<b>4 705 538,20</b>

Chapitres	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2023 (€)
013	Atténuation des charges	2 000,00
70	Produits des services du domaine, ventes	21 699,46
73	Impôts et taxes - Fiscalité locale	806 900,00
74	Dotations et participations	1 265 800,00
75	Autres produits gestion courante	148 000,00
002-	Résultat fonctionnement reporté	3 777 421,54
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 021 821,00</b>

Chapitres	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2023 (€)
021	Virt section fonctionnement	3 892 277,00
024	Produits cession immobilisations	164 000,00
040	Opérations d'ordre amortissements	22 844,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	579 416,73
13	Subventions d'investissement	46 000,00
16	Emprunts dettes assimilés	1 000,47
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS</b>	<b>4 705 538,20</b>

Mme le Maire expose également en détail les projets d'investissement 2023.

Elle précise que ce budget a été élaboré avec la commission de finances et propose de procéder au vote par chapitre.

Vu l'avis de la commission des finances, Vu le projet de budget primitif 2023 Municipal, délibère et **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023 comme présenté ci-dessus.

#### **Point n° 6 : Budget Boulangerie :**

Mme le Maire précise qu'il sera nécessaire de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2022, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et l'approbation du Budget Boulangerie 2023. Elle présente le compte administratif Boulangerie 2022 qui se résume comme suit :

Compte administratif 2022 boulangerie :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	/	/	1 512.01 €	243.81 €	1 512.01 €	/
Opérations de l'exercice	5 881.77 €	9 042.64 €	/	/	5 881.78 €	9 286.45 €
<b>TOTAUX</b>	5 881.77 €	9 042.64 €	1 512.01 €	243.81 €	7 393.79 €	9 286.45 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	/	<b>3 160.87 €</b>	<b>1 268.20 €</b>	/	/	<b>1 892.67 €</b>

Les membres n'apportent aucunes remarques.

Mme le Maire ne prenant pas part au vote, se retire de la salle.

M. Vivine Serge, adjoint aux finances, propose le vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** avec 10 POUR et 1 ABSTENTION le compte administratif 2022 du budget Boulangerie.

#### **Affectation résultat de fonctionnement 2022 budget Boulangerie :**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Mme le Maire propose d'affecter le résultat au budget 2023 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	3 160.94 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
Résultat à affecter	<b>3 160.94 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001</u>	- 1 268.20 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
AFFECTATION = C. = G + H	3 160.94 €
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>1 268.20 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 892.74 €</b>

Le Conseil Municipal n'apporte aucune remarque sur cette proposition et **APPROUVE** avec 11 POUR et 1 ABSTENTION l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 au budget boulangerie 2023 comme ci-dessus.

Suite à cette affectation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2023  
**BOULANGERIE** détaillé par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	9 800 €	75 Autres produits de gestion courante	7 100 €
		77 Produits spécifiques	807 €
		R002 Report résultat fonctionnement	1 893 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 800,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
001 Solde investissements reportés	1 268,20 €	10 Dotations fonds divers réserves	1 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 268,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 268,20 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances, Vu le projet de budget primitif 2023 Boulangerie

Le conseil délibère et **APPROUVE** avec 11 POUR et 1 ABSTENTION le BUDGET PRIMITIF BOULANGERIE 2023 comme présenté ci-dessus.

#### Point n°7 : Budget Multiservices :

Mme le Maire précise qu'il sera nécessaire de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2022, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et l'approbation du Budget Multiservices 2023.

#### Concernant l'approbation du compte administratif 2022 :

Mme le Maire expose le CA résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	/	4 358.95 €	/	10 000.91 €	/	14 359.86 €
Opérations de l'exercice	1 886.03 €	1 381.28 €	/	/	1 886.03 €	1 381.28 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 886.03 €</b>	<b>5 740.23 €</b>	<b>/</b>	<b>10 000.91 €</b>	<b>1 886.03 €</b>	<b>15 741.14 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>/</b>	<b>3 854.20 €</b>	<b>/</b>	<b>10 000.91 €</b>	<b>/</b>	<b>13 855.11 €</b>

Les membres n'apportent aucunes remarques.

Mme le Maire ne prenant pas part au vote, se retire de la salle.

M. Vivine Serge, adjoint aux finances, propose le vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022 du budget Multiservices.

#### Affectation résultat de fonctionnement 2022 budget Multiservices :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Mme le Maire propose d'affecter le résultat au budget 2023 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	3 160.94 €
Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>3 160.94 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001	-1 268.20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin de financement	1 268.20 €
AFFECTATION =	3 160.94 €
<b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>1 268.20 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 892.74 €</b>

Le Conseil Municipal n'a émis aucune remarque et l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 est APPROUVÉ à l'unanimité comme ci-dessus.

Suite à cette affectation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2023 MULTISERVICES détaillé par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	5 234,20 €	<b>R002 Résultat reporté</b>	3 854,20 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 380,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 234,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 234,20 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
21 Immobilisations corporelles	10 000,91 €	001 Solde investissements reportés	10 000,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,91 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances, Vu le projet de budget primitif 2023 MULTISERVICES

Le Conseil Municipal, délibère et **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le BUDGET PRIMITIF MULTISERVICES 2023 comme présenté ci-dessus.

**Point n°8 : Budget Photovoltaïque :**

Mme le Maire précise qu'il sera nécessaire de délibérer pour l'approbation du compte administratif 2022, l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 et l'approbation du Budget Photovoltaïque 2023.

**Concernant l'approbation du compte administratif 2022 :**

Mme le Maire expose le CA résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	1 028.15 €	/	/	15 908.44 €	1 029.15 €	15 908.44 €
Opérations de l'exercice	4 925.17 €	4 893.53 €	/	/	4 925.17 €	4 893.53 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 954.32 €</b>	<b>4 893.53 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>5 954.32 €</b>	<b>20 801.97 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 060.79 €</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>15 908.44 €</b>	<b>/</b>	<b>14 847.65 €</b>

Les membres n'apportent aucunes remarques.

Mme le Maire ne prenant pas part au vote, se retire de la salle.

M. Vivine Serge, adjoint aux finances, propose le vote.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2022 du budget Photovoltaïque.

#### **Affectation résultat de fonctionnement 2022 budget Photovoltaïque :**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Mme le Maire propose d'affecter le résultat 2022 au budget 2023 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 31.64 €
Résultats antérieurs reportés	- 1 029.15 €
Résultat à affecter	- <b>1 060.79 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section investissement</b>	
Solde d'exécution cumulé d'investissement R 001	15 908.44 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	- <b>1 060.79 €</b>

Le Conseil Municipal n'a émis aucune remarque et l'affectation du résultat 2022 au budget Photovoltaïque 2023 est APPROUVÉ comme ci-dessus.

Suite à cette affectation, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur **le Budget Primitif 2023 PHOTOVOLTAÏQUE** détaillé par chapitre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
<b>D002 Résultat reporté</b>	1 060,79 €	70 Produits de ventes	4 000,00 €
011 Charges à caractère général	50,00 €	042- Opérations d'ordre de transferts	9 000,00 €
67 Charges spécifiques	205,21 €		
042 Opérations d'ordre de transferts	11 684,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 000,00 €</b>

  

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
23 Immobilisations en cours	18 592,44 €	001 Solde investissements reportés	15 908,44 €
040 – 1068 réserves	9 000,00 €	040 Opération d'ordre amortissement	11 684,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 592,44 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 592,44 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances, Vu le projet de budget primitif 2023 PHOTVOLTAIQUE 2023  
Le Conseil Municipal, délibère et **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le **BUDGET PRIMITIF PHOTVOLTAIQUE 2023** comme présenté ci-dessus.

### 9. Approbation des Budgets Primitifs 2023

Mme le maire rappelle à l'assemblée le projet de création de deux lotissements, les études étant maintenant en cours, il nous faut budgétiser pour 2023 ces deux budgets qui sont indépendants du budget communal.

**Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les Budgets Primitifs 2023** Lotissement du Centre et Lotissement du Fournil **détaillés par chapitre comme suit :**

#### LOT DU CENTRE :

SECTION FONCTIONEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	300 700,00 €	042- Opérations d'ordre de transferts	300 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 700,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
040 Opération d'ordre amortissement	300 700,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	300 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 700,00 €</b>

#### LOT DU FOURNIL :

SECTION FONCTIONEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
011 Charges à caractère général	199 700,00 €	042- Opérations d'ordre de transferts	199 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>199 700,00 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	MONTANT €	CHAPITRES	MONTANT €
040 Opération d'ordre amortissement	199 700,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	199 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>199 700,00 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances, Vu les projets des budgets primitifs 2023 LOTISSEMENT DU CENTRE ET DU FOURNIL,

Le Conseil Municipal, délibère et **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents les **BUDGETS PRIMITIFS 2023** comme présenté ci-dessus.

### Point N° 10 : Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que Madame la Trésorière Principale du Grand Dole a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune.

Elle rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la trésorerie du Grand Dole n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Elle indique que ces créances concernent des loyers des années 2013-2014, diverses années 2010 à 2017 et que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à **2 539.22 €**.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par le Comptable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :  
ADMET en non-valeur les créances communales pour un montant de 2 539.22 €

---

#### Point n°11 – Questions diverses

Aucunes questions n'ont été soumises sur ce point.

---

La séance est levée à 21H30

Le secrétaire de séance

Lydia LOPEZ



Le Maire,

Joëlle LEPETZ

